

- d'une partie géométrique (Plan Cadastral Informatisé ou PCI) issue de la numérisation des plans papier et disponible en OpenData sur le site Data.gouv.fr
- d'une partie descriptive (Mise à Jour des Informations Cadastreales ou MAJIC) constituée des fichiers fonciers numériques littéraux des propriétés bâties et non bâties (parcelles), propriétaires, lots locaux, et propriétés divisées en lots, actualisés annuellement.

Le service SIG de la Collectivité de Corse a pour mission la mise en place d'une dynamique géomatique pour la Corse en promouvant l'information géographique, et en mettant en place une animation régionale autour des données géographiques.

La Collectivité de Corse fait ainsi l'acquisition chaque année des données MAJIC auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour les mettre gratuitement à disposition des ayants droit de la DGFIP (collectivités territoriales, administrations et organismes chargés d'une mission de service public).

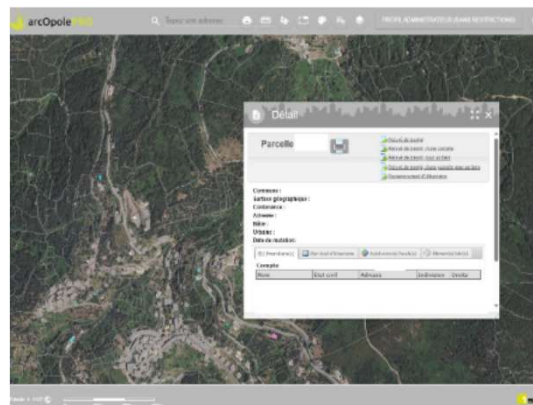
Elle permet de consulter et d'exploiter des données graphiques du territoire, de consulter et d'éditer des données nominatives issues de la matrice cadastrale grâce à une localisation sur la carte ou une recherche multicritère.

Si votre collectivité ne dispose pas de sa propre application cadastrale :

- à mettre à disposition un accès à son application cadastrale. Cette connexion est sécurisée par des identifiants à solliciter auprès du service SIG territorial de la Collectivité de Corse

Si votre collectivité dispose de sa propre application :

- à mettre à disposition gratuitement les données acquises.



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Mail : sig-cdc@isula.corsica

Communes et intercommunalités

- Contact par mail
- Mise à disposition gratuite de l'accès à l'application cadastrale ou des données acquises.
- En raison du caractère sensible de ces données, la Collectivité de Corse fait signer à chaque demandeur un acte d'engagement préalablement à la diffusion des données MAJIC correspondant à son territoire de compétence.

- Le délai de mise à disposition des données est défini avec la Collectivité de Corse